

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01011 **SÉCURITÉ INCENDIE ERP** MAÎTRISER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les principales réglementations relatives à l'ERP.

PRÉ-REQUIS :

Avoir de bonnes connaissances en architecture et/ou construction.

OBJECTIFS :

La formation SECURITE INCENDIE ERP a pour objectifs de :

- Maîtriser la réglementation applicable aux bâtiments recevant du public.
- Réaliser l'audit de sécurité incendie de vos bâtiments.
- Constituer votre dossier complet de mise en sécurité.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur professionnel de la sécurité incendie ERP.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 07/06/20 Dernière mise à jour 07/06/20 Version : 1

Vous avez un besoin de formation sur **SÉCURITÉ INCENDIE ERP** ? Profitez de nos solutions formatives dédiées à vos besoins et adaptées à votre activité professionnelle. Nos formateurs sont des professionnels recrutés pour leur expérience professionnelle et leur expertise sur la sécurité incendie et sa réglementation. Nos consultants traceront avec vous un programme ciblé sur les précisions de vos demandes.

Partout en France : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Villeurbanne...

CONTENU

Rappel sur la réglementation

- Organisation générale.
- La hiérarchie des normes.

Les établissements industriels

- Accès.
- Défense incendie.
- Alarme.
- Éclairage de sécurité.
- Sorties de secours.

Les immeubles de grande hauteur

- Implantation d'un IGH.
- Colonnes sèches et humides.
- Principe d'évacuation.
- Compartimentage.

Les bâtiments d'habitation

- Voie échelle.
- Voie engin.
- Escalier encloué.
- Gaines.

Les établissements recevant du public

- CLICDVECRM.
- Calcul de l'effectif.
- Calcul nombre et largeur des sorties de secours.

Les ERP de 5ème catégorie

Évacuation d'un ERP par les personnes à mobilité réduite

Les commissions de sécurité

- Composition.
- Relation avec les commissions de sécurité.
- Compte rendu.
- Procès-verbal.

Définition mise en sécurité et mise en conformité d'un établissement

L'audit de sécurité

- Présentation d'une méthodologie.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01011 **SÉCURITÉ INCENDIE ERP**
MAÎTRISER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les principales réglementations relatives à l'ERP.

PRÉ-REQUIS :

Avoir de bonnes connaissances en architecture et/ou construction.

OBJECTIFS :

La formation SECURITE INCENDIE ERP a pour objectifs de :

- Maîtriser la réglementation applicable aux bâtiments recevant du public.
- Réaliser l'audit de sécurité incendie de vos bâtiments.
- Constituer votre dossier complet de mise en sécurité.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur professionnel de la sécurité incendie ERP.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 07/06/20 Dernière mise à jour 07/06/20 Version : 1

SUITE CONTENU

L'analyse du risque

- Éclosion.
- Développement.
- Propagation.

Présentation d'un dossier concernant une étude de risque

Fin de formation

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

